

Audit  
Conseil  
Expertise

Siège social :  
Rue de la Prunelle  
ZA des Longs Réages  
22190 Plérin  
Tél. +33 (2) 96 33 42 57  
Fax +33 (2) 96 33 38 31

2 C allée Jacques Frimot  
ZAC Atalante Champeaux  
35000 Rennes  
Tél. +33 (2) 23 46 33 90  
Fax +33 (2) 23 46 33 95  
rouxeltanguy@actheos.com

[www.actheos.com](http://www.actheos.com)

**ASSOCIATION QUATRE-VAULX  
LES MOUETTES**

Siège social : Les Quatre-Vaulx  
BP3 – Notre Dame du Guildo  
22380 SAINT-CAST LE GUILDO

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Experts-comptables  
Commissaires aux comptes

SAS au capital de 609 796 €  
RCS Saint-Brieuc 337 650 147  
RCS Rennes 337 650 147  
(immatriculation secondaire)  
TVA : FR17 337 650 147

Paris  
Rouen  
Rennes  
Le Havre  
Saint-Brieuc

*Le présent rapport comprend 28 pages.*

---

**ASSOCIATION QUATRE-VAULX  
LES MOUETTES**

Siège social : Les Quatre-Vaulx  
BP3 – Notre Dame du Guildo  
22380 SAINT-CAST LE GUILDO

-=-=-=-=-=-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association «QUATRE VAULX LES MOUETTES » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Produits à recevoir » de l'annexe légale aux comptes annuels relative à l'explication des montants constatés dans les comptes en produits à recevoir au titre des ajustements annuels de dotations du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens à verser par le Conseil Général des Côtes d'Armor au titre des années 2012,2013 et 2014.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

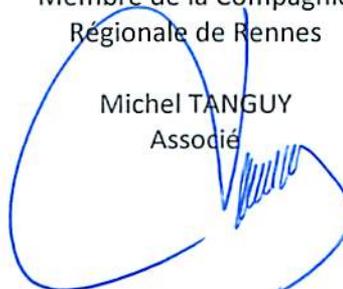
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les documents communiqués aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à PLERIN,  
le 10 avril 2015

ROUXEL-TANGUY & Associés  
Société de commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Rennes

Michel TANGUY  
Associé



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles	26 910	25 435	1 475	702
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	77 744	1 723	76 021	76 402
Constructions	2 975 402	2 114 422	860 981	955 049
Installations techniques, matériel et outillage	1 681 164	1 261 241	419 922	408 262
Autres immobilisations corporelles	1 736 776	1 395 467	341 309	406 338
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations en cours				992
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 511		2 511	2 511
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 054		3 054	2 824
<b>Total I</b>	<b>6 503 561</b>	<b>4 798 288</b>	<b>1 705 274</b>	<b>1 853 081</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	115 325		115 325	105 199
En cours de production de biens	120 714	5 033	115 681	111 219
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	85 922		85 922	80 018
Marchandises	3 806		3 806	3 413
Avances et acomptes versés sur commandes	354		354	1 765
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	1 049 679	23 520	1 026 159	1 285 414
Autres créances	198 250		198 250	185 716
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 267 572		2 267 572	2 026 571
Charges constatées d'avance (3)	60 274		60 274	71 009
<b>Total II</b>	<b>3 901 896</b>	<b>28 553</b>	<b>3 873 343</b>	<b>3 870 324</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 405 458</b>	<b>4 826 841</b>	<b>5 578 617</b>	<b>5 723 405</b>

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

## Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>PASSIF</b>		
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 480 318	2 480 318
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 510 240	1 439 615
Report à nouveau	-824 380	-742 213
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>108 742</b>	<b>118 189</b>
<b>Autres Fonds Associatifs</b>		
Apports	5 460	5 460
Legs et donations		
Autres Fonds Associatifs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-113 360	-243 090
Fonds associatifs avec droit de reprise	-107 900	-237 630
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement	63 546	72 366
Provisions réglementées	405 923	391 629
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>3 636 490</b>	<b>3 522 273</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		71 752
Provisions pour charges		
<b>Total II</b>		<b>71 752</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	28 873	5 923
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>Total III</b>	<b>28 873</b>	<b>5 923</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	128 311	171 769
Emprunts et dettes financières diverses	34 302	41 924
Avances et acomptes reçus	3 877	3 933
Dettes fournisseurs	442 512	436 086
Dettes fiscales et sociales	1 259 758	1 294 088
Dettes sur immobilisations	37 743	30 468
Autres dettes	1 138	140 097
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 613	5 093
<b>Total IV</b>	<b>1 913 254</b>	<b>2 123 457</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 578 617</b>	<b>5 723 405</b>
1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

## Compte de Résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises	181 895	109 512
Production vendue de biens et services	11 088 706	10 977 615
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>11 270 601</b>	<b>11 087 127</b>
Production stockée	15 399	-16 660
Subventions d'exploitation	31 187	17 111
Reprises et Transferts de charge	446 474	430 593
Cotisations	700	485
Autres produits	1 437 204	1 503 141
<b>TOTAL DES PROD. D'EXPLOITATION</b>	<b>13 201 565</b>	<b>13 021 797</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises	14 055	15 168
Variation de stock de marchandises	-394	-1 545
Achats de matières premières	450 339	511 753
Variation de stock de matières premières	-10 126	7 138
Autres achats non stockés	386 091	394 485
Charges externes (3) (4)	2 615 001	2 592 863
Impôts et taxes	601 419	587 282
Salaires et Traitements	6 113 516	5 866 829
Charges sociales	2 576 855	2 511 519
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	345 293	333 437
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	12 683	1 952
Total dotation aux amortissements et provisions	357 976	335 389
Autres charges	10 261	148 221
<b>TOTAL DES CH. D'EXPLOITATION</b>	<b>13 114 992</b>	<b>12 969 101</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>86 573</b>	<b>52 696</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts	2 805	3 678
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 805</b>	<b>3 678</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Interêts et charges assimilées	6 712	8 311
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>6 712</b>	<b>8 311</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-3 907</b>	<b>-4 633</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>82 665</b>	<b>48 063</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion	6 278	8 010
Sur opération en capital	21 370	32 401
Reprises sur provisions et Transferts	75 117	68 365
<b>TOTAL DES PROD. EXCEPTIONNELS</b>	<b>102 764</b>	<b>108 776</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	734	6 233
Sur opérations en capital	34 906	4 959
Amortissements et provisions	17 682	38 673
<b>TOTAL DES CH. EXCEPTIONNELLES</b>	<b>53 322</b>	<b>49 865</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>49 443</b>	<b>58 911</b>
Impôts sur les bénéfices	416	778
Report des ressources	1 650	11 993

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

## Compte de Résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Engagements à réaliser	24 600	
<b>Total des Produits</b>	<b>13 308 784</b>	<b>13 146 243</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>13 200 042</b>	<b>13 028 055</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>108 742</b>	<b>118 189</b>

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : 4 VAULX/LES MOUETTES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 5 578 617 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 108 742 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2015 par le Conseil d'Administration de l'Association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Le commissaire aux comptes  
ACTEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'Association compilent les comptes administratifs de établissements suivants :

- Association
- Siège
- IME
- SEAPH
- SESSAD
- Foyer de vie Créhen
- CHAS
- ESAT/DGF
- ESAT/Production
- SATRA
- Foyer de vie Plénée Jugon

A l'exception de la participation aux frais de siège, et des produits ainsi dégagés près de celui-ci, aucun retraitement à caractère récurrent n'a été réalisé pour annuler les opérations effectuées entre établissements et qui engendrent une augmentation des valeurs enregistrées dans les comptes, qu'ils soient de bilan ou de résultat. A notre avis, les mouvements non retraités restent non significatifs.

Les comptes de liaison utilisés entre établissements tout au long de l'exercice s'annulent systématiquement au 31 décembre 2014.

Les comptes de tiers ouverts entre établissements s'annulent également quand ils sont reconnus.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Terrains et aménagements : 50 ans
- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les stocks de produits finis et en-cours sont valorisés au coût de production, ce qui exclu les frais généraux non imputables à la production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées

## Règles et méthodes comptables

ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

## Notes relatives aux postes de bilan

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 543	1 367		26 910
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 543</b>	<b>1 367</b>		<b>26 910</b>
- Terrains	77 744			77 744
- Constructions sur sol propre	2 004 381		4 242	2 000 139
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	970 158	10 305	5 200	975 263
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 610 800	135 257	64 893	1 681 164
- Installations générales, agencements aménagements divers	505 433		2 667	502 766
- Matériel de transport	443 038	32 031	17 978	457 090
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	759 037	20 581	2 698	776 919
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	992		992	
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 371 583</b>	<b>198 174</b>	<b>98 670</b>	<b>6 471 086</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	2 511			2 511
- Prêts et autres immobilisations financières	2 824	230		3 054
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5 336</b>	<b>230</b>		<b>5 566</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 402 462</b>	<b>199 771</b>	<b>98 670</b>	<b>6 503 561</b>

**Immobilisations corporelles**

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

**Composants**

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 sont établis conformément à l'application des règles comptables sur les actifs au 1er janvier 2005 (règlement 2002-10 et 2004-06). L'association avait opté pour la méthode prospective. Les bâtiments principaux et les bâtiments d'exploitation de l'établissement ESAT/DGF ont fait l'objet d'une décomposition au 1er janvier 2005. Afin de profiter des mesures fiscales, des amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées ont été constatés pour la différence entre la durée d'amortissement fiscale (droit d'usage) et la durée comptable (durée d'utilisation).

## Notes sur le bilan

## Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Amortissements des immobilisations

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 841	595		25 435
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>24 841</b>	<b>595</b>		<b>25 435</b>
- Terrains	1 342	381		1 723
- Constructions sur sol propre	1 364 541	47 477	4 242	1 407 776
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	654 950	56 896	5 200	706 645
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 202 538	123 597	64 893	1 261 241
- Installations générales, agencements aménagements divers	332 195	40 284	2 667	369 812
- Matériel de transport	335 056	45 589	17 718	362 927
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	633 918	30 497	1 687	662 727
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 524 540</b>	<b>344 721</b>	<b>96 407</b>	<b>4 772 852</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 549 380</b>	<b>345 316</b>	<b>96 407</b>	<b>4 798 288</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 311 257 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Le commissaire aux comptes ACTHEOS ROUXEL TANGUY &amp; ASS.</i>			
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 054		3 054
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 049 679	605 447	444 232
Autres	198 250	198 250	
Charges constatées d'avance	60 274	60 274	
<b>Total</b>	<b>1 311 257</b>	<b>863 971</b>	<b>447 286</b>

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

**Produits à recevoir**

	Montant
Clients factures à établir	444 233
Fournisseurs avoirs à obtenir	1 445
Organismes sociaux -prod à recevoir	8 239
Divers produits à recevoir	26 905
Bque intérêts courus à recevoir	1 065
<b>Total</b>	<b>481 886</b>

Les produits à recevoir comprennent des factures à établir à hauteur de 444 233 €. Ces factures à établir concernent les établissements et périodes suivants :

	2012	2013	2014	Total
CHAS	68 335 €	74 909 €	75 715 €	218 959 €
Foyer de vie Plénée Jugon	74 213 €	77 668 €	73 393 €	225 274 €

Elles sont liées à une insuffisance d'activité avec les autres départements dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) signé le 16 novembre 2012 avec le Conseil Général des Côtes d'Armor pour la période 2012/2016.

En effet, l'article 9.2 du CPOM désigné ci-dessus fixe le calcul de la base de tarification de la première année du contrat :

## Notes sur le bilan

- la base de tarification correspond à l'ensemble des produits de tarification reçus par les établissements et services, y compris la part des autres départements,
- une partition est réalisée en référence à la règle du domicile de secours, article L121-1 et suivants du CASF. Lors de la signature du CPOM, il a été estimé que la participation des autres départements, sur une période de 3 ans, représentait 11% des produits de tarification. La dotation globale du Conseil Général des Côtes d'Armor a donc été réduite à 89% des produits de tarification, un ajustement annuel de la dotation à verser par le département des Côtes d'Armor devant s'opérer chaque année en fonction du nombre réel de personnes originaires d'un autre département.
- l'association facture aux autres départements les prix de journée de leurs ressortissants.

Or, dans les faits, la participation des autres départements a été inférieure au taux de 11% fixé initialement sur les années 2012, 2013 et 2014. L'ajustement annuel de la dotation à verser par le département des Côtes d'Armor a donc été constaté en facture à établir aux comptes administratifs de 2012, 2013 et 2014 pour un montant total cumulé de 444 233 € au 31 décembre 2014.

Le paiement de cette somme a été sollicité par l'association notamment dans un courrier du 11 décembre 2014.

Un avenant au CPOM a été signé 9 décembre 2014 afin d'ajuster la dotation globale à régler par le département des Côtes d'Armor en fonction du nombre réel de personnes ayant leur domicile de secours en Côtes d'Armor. Cet avenant prends effet au 1er janvier 2015. Il ne traite pas du reliquat des produits à recevoir relatifs aux années 2012, 2013 et 2014 ce qui a été rappelé par l'association dans le courrier du 11 décembre 2014.

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks		5 033		5 033
Créances et Valeurs mobilières	18 965	7 650	3 095	23 520
<b>Total</b>	<b>18 965</b>	<b>12 683</b>	<b>3 095</b>	<b>28 553</b>

**Répartition des dotations et reprises :**

Exploitation	12 683	3 095
Financières		
Exceptionnelles		

## Notes sur le bilan

**Fonds propres****Variation des fonds associatifs**

La variation des fonds associatifs s'obtient comme suit :

Les fonds associatifs à la clôture N s'élèvent à 3 636 490 €

Les fonds associatifs à la clôture N-1 s'élèvent à 3 522 273 €

**La variation des fonds associatifs est de 114 217 €**

Le résultat de l'exercice, excédent à déduire, s'élève à -108 742 €

**La variation ne provenant pas du résultat ressort à 5 475 €**

Cette variation provient :

- de la reprise des subventions d'investissements amortissables rapportées au compte de résultat pour un montant de - 8 819 €

- de la constatation d'amortissements dérogatoires 3 412 €

- de la constatation de dotations aux provisions du montant des plus values nette réalisées lors des cessions d'actifs immobilisés 10 882 €

**5 475 €**

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

**Provisions****Provisions réglementées**

Dans le cadre de la gestion dite administrative des comptes annuels, les établissements utilisent la possibilité qui leur est donnée de diminuer le résultat net comptable en enregistrant en charges exceptionnelles une dotation aux provisions qui alimente le compte "148600 - Différences sur réalisations d'éléments actifs" du montant des plus-values nettes réalisées par chaque établissement lors des cessions d'actifs immobilisés.

Au titre de l'exercice 2014 :

- La dotation aux provisions s'élève à 10 882 euros

Au 31 décembre 2014, le solde créditeur du compte "148600 - Différences sur réalisations d'éléments d'actifs" est 290 911 euros.

Aucun retraitement n'est ultérieurement réalisée dans les comptes annuels de l'Association pour neutraliser ces enregistrements spécifiques, considérant que les provisions constatées ont bien un caractère de "réserves" laissées à la disposition des établissements et à fortiori de l'Association, pour compenser d'éventuelles moins-values lors de la réalisation d'éléments d'actifs immobilisés.

## Notes sur le bilan

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	71 752		71 752		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>71 752</b>		<b>71 752</b>		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			71 752		

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 909 377 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	175	175		
- à plus de 1 an à l'origine	128 136	40 775	49 545	37 816
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	34 302	7 622	26 680	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	442 512	442 512		
Dettes fiscales et sociales	1 259 758	1 259 758		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 743	37 743		
Autres dettes (**)	1 138	1 138		
Produits constatés d'avance	5 613	5 613		
<b>Total</b>	<b>1 909 377</b>	<b>1 795 336</b>	<b>76 226</b>	<b>37 816</b>

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :  
(\*\*) Dont envers les associés

51 570

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	104 407
Bque etat fin-chg cour ca	175
Dettes prov. pour congés payés	376 462
Personnel autres charges à payer	2 806
Organismes sociaux prov CS s/CP	169 172
Etat Chges fisc. s/congés à payer	4 409
Etat charges à payer	38 499
Clients avoirs à établir	60
<b>Total</b>	<b>695 991</b>

## Notes sur le bilan

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	60 274		
<b>Total</b>	<b>60 274</b>		

**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	5 613		
<b>Total</b>	<b>5 613</b>		

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

Notes relatives au compte de résultat

## Note sur les postes de Compte de résultat

**Ventilation des ressources et autres produits d'exploitation**

	Ressources		Autres ressources	Autres produits	Produits d'exploitation
	Produits	Dotations			
Association			9 898,00	249 155,59	259 053,59
Siège	609,24			524,65	1 133,89
IME	2 562 997,55			49 634,42	2 612 631,97
SEAPH	1 699 881,08			23 165,15	1 723 046,23
SESSAD	600,63	464 353,96	5 320,00		470 274,59
FDV Créhen	47 185,38	852 462,96	45 339,76	16 014,18	961 002,28
CHAS	571,07	959 290,00	80 966,79	82 889,90	1 123 717,76
ESAT/DGF	80 072,31	1 163 589,36		30 039,10	1 273 700,77
ESAT/Production	1 120 878,79		1 062 001,17	33 003,82	2 215 883,78
SATRA		66 211,00		284,50	66 495,50
FDV Plénée Jugon	219 798,00	2 032 099,80	209 070,03	33 656,58	2 494 624,41
<b>Total</b>	<b>5 732 594,05</b>	<b>5 538 007,08</b>	<b>1 412 595,75</b>	<b>518 367,89</b>	<b>13 201 564,77</b>

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

## Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Résultat 1999	15 235	5 923			5 923
Résultat 2014	24 600		1 650	24 600	22 950
<b>Total</b>	<b>39 835</b>	<b>5 923</b>	<b>1 650</b>	<b>24 600</b>	<b>28 873</b>

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

 Activités

## Activités

	Nature	Nombre théorique	Nombre prévisionnel n	Nombre réalisé n	Taux d'occupation	Ecart	
						Nombre	%
		(1)		(2)	(3) = (2)/(1)	(4) = (2)-(1)	(5) = (4)/(1)
<b>TOTAL en journées</b>	0	91 476	86 342	86 186	94,22%	-5 290,00	-5,78%
Externat		16 045	16 401	16 751	104,40%	706	4,40%
Semi Internat	0	7 079	8 663	7 991	112,88%	912	12,88%
Internat		42 109	34 252	34 800	82,64%	-7 309	-17,36%
CLIS SESSAD	0	1 244	1 692	1 916	154,02%	672	54,02%
SESSAD	0	1 734	2 117	2 007	115,74%	273	15,74%
SATRA		2 604	2 556	2 480	95,24%	-124	-4,76%
DGF		20 661	20 661	20 241	97,97%	-420	-2,03%

## Accueil des plus de 20 ans dans les IME

	TOTAL BP	plus 20 ANS orientés CAT, AP, CDTD	plus de 20 ans orientés MAS	plus de 20 ans orientés Foyer	TOTAL REEL	plus de 20 ans orientés CAT, AP et CDTD	plus de 20 ans MAS	plus de 20 ans orientés Foyer
	(de 1 à 3)	(1)	(2)	(3)	(de 4 à 6)	(4)	(5)	(6)
<b>TOTAL</b>	3 106	489	1 908	709,00	2 529	298	1 792	439
Externat								
Semi Internat	929	97	667	165,00	1 029	174	699	156
Internat	2 177	392,00	1 241	544,00	1 500	124	1 093	283
Autre								
Autre								

<sup>(1)</sup> Atelier protégé

<sup>(2)</sup> Centre de distribution de travail à domicile

Le commissaire aux comptes  
ACTEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

## Effectifs

## Effectifs

CATEGORIE	A (réel) temps plein	B (réel) Temps partiel		C (réel) Total		Nombre d'équivalent s temps plein au précédent compte administratif (6)	Ecart (5)-(6) (7)
	Nombre d'agents (1)	Nombre d'agents (2)	Nombre d'équivalent s temps plein (3)	Nombre d'agents (4)=(1)+(2)	Nombre d'équivalent s temps plein (5)=(1)+(3)		
1 Direction / Encadrement	10	8	3,000	18	13,000	11,000	2,000
2 Administration/Gesti on	2	22	12,790	24	14,790	15,050	- 0,260
3 Services généraux et restauration	19	22	11,695	41	30,695	29,845	0,850
4 Socio-éducatif	78	27	18,270	105	96,270	97,100	- 0,830
5 Paramédical	5	15	5,456	20	10,456	11,146	- 0,690
6 Médical	2	7	1,170	9	3,170	2,920	0,250
7 Autres fonctions	1	1	0,243	2	1,243	5,863	- 4,620
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>102</b>	<b>52,624</b>	<b>219</b>	<b>169,624</b>	<b>172,924</b>	<b>- 3,300</b>

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.



## Engagements financiers

**ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

Intérêts à échoir sur emprunts	18 067 €
--------------------------------	----------

**DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES**

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	162 439 €	1 851 874 €

**ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, COMPLEMENT DE RETRAITE ET INDEMNITES ASSIMILEES**

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 1 030 634 euros.

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS n°19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- Modalités de calcul conformes à la convention collective handicapés (établissements et services pour personnes inadaptés et handicapés) :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| - Age de départ à la retraite :                    | 60 ans  | <b>Le commissaire aux comptes<br/>ACTHEOS ROUXEL TANGUY &amp; ASS.</b> |
| - Dernière table de mortalité établie par l'INSEE  |   |  |
| - Application d'un taux de rotation du personnel : | Faible pour la catégorie des Cadres<br>Moyen pour la catégorie des non-cadres |  |
| - Taux d'actualisation brute :                     | 1,49%   |  |
| - Initiative du départ en retraite :               | Salariés : 100%, Employeur : 0%   |  |
| - Base :   | Salaire annuel chargé   |  |

Le montant de ces droits n'est pas comptabilisé au même titre que les années précédentes.

**AUTRES ENGAGEMENTS**

Une convention pluriannuelle en vue de l'accueil des personnes en situation de Handicap a été signée le 16 Novembre 2012 entre le Département des Côtes d'Armor et l'Association « 4 Vaulx Les Mouettes ». Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les établissements concernés sont les suivants :

- Foyer de Vie Créhen
- Foyer de Vie Plénée Jugon
- Foyer d'Hébergement Plancoët
- SAVS
- SATRA

 Divers

**REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

---

Les rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés au cours de l'exercice 2014 sont de 119 293 euros (seule la Présidente a été prise en compte en tant que membre du bureau).

(article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.

 Notes sur les autres informations**Evènements postérieurs à la clôture**

---

Une convention financière a été signée le 29 octobre 2014 entre l'ARS Bretagne et les établissements et services du CAPM (IME et SEAPH).

A compter du 1er janvier 2015, le tarif de ces deux établissements ne sera plus fixé sous forme d'un prix de journée mais fera l'objet d'une dotation globale de fonctionnement versée par douzième. Elle sera égale au prix de journée multiplié par le nombre de journées susceptibles d'être à la charge du financeur.

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS.